

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À LA SALLE DU CONSEIL
575, RUE SAINT-AMABLE
BUREAU RC-01
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 25 FÉVRIER 2004

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 15 avril 2004

Présences :

Membres du Conseil : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Micheline Bélanger
M^e Gérald Bernard
M^e Monique Corbeil
M^e Laurence Demers
M^e France Desjardins
M^e Jacques Forgues
Monsieur Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
Madame Anne-Marie Lemieux
Monsieur Jeannot Richard
M^e Andrée St-Georges

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire

Invitées : M^e Sylvie Gosselin, avocate
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

Absence : M^e Louis Morin

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 25 février 2004	Page : 1
--	----------------------------------	-----------------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

M^e France Desjardins demande d'ajouter à l'ordre du jour de la rubrique **1.6 : Varia de la séance publique**, l'item : **Motion de félicitations**.

Sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, l'ordre du jour de la séance publique est adopté tel que modifié.

1.3 Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 13 novembre, 28 novembre et 23 décembre 2003

Sur la proposition de M^e Jacques Forgues, appuyée par monsieur Jeannot Richard, le procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2003 est adopté.

Sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la séance publique du 28 novembre 2003 est adopté.

Sur la proposition de M^e France Desjardins, appuyée par monsieur Joseph Gabay, le procès-verbal de la séance publique du 23 décembre 2003 est adopté.

1.4 Sujets d'information

➤ Travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 35

Monsieur Laurent McCutcheon fait état des travaux de la commission parlementaire portant sur le projet de loi n^o 35 intitulé : *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives*. Le projet de loi tel que déposé à l'Assemblée nationale prévoit notamment l'abolition du Conseil.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 25 février 2004	Page : 2
---	---------------------------	----------

Il indique qu'à la clôture des travaux, le ministre de la Justice a annoncé le maintien de l'existence du Conseil de la justice administrative, sans toutefois élaborer sur le mandat qui lui sera dévolu et sur sa composition.

Il remercie les membres pour leur implication et souligne la qualité du mémoire préparé par M^e Sophie Vaillancourt.

M^e France Desjardins, appuyée par M^e Andrée St-Georges, propose de souligner la qualité des travaux effectués par la permanence du Conseil ainsi que celle de la prestation offerte par les membres lors de la présentation en commission parlementaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur Laurent McCutcheon transmettra une lettre de remerciement à tous les intervenants qui ont appuyé la position du Conseil.

➤ **Paiement des honoraires pour la représentation des juges administratifs lors de la tenue d'enquêtes par un comité d'enquête**

M^e Sophie Vaillancourt indique que les règles applicables varient pour le paiement de ces frais.

Ainsi, pour le Conseil de la justice administrative et la Régie du logement, qui sont des organismes budgétaires au sens de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., ch. A-6.001), l'autorisation préalable du ministre de la Justice est requise en vertu de l'article 25 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et organismes publics* (Décret 961-2000 du 16 août 2000). Cette autorisation préalable n'est pas requise pour le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles et la Commission des relations du travail, qui sont des organismes autres que budgétaires (Règlement, art. 27). L'autorisation de paiement relève directement du président de l'organisme.

Après discussion, il est proposé d'établir une politique quant à la signature de tels contrats et de revoir les règles de fonctionnement avec les instances centrales. Le rôle et les responsabilités du Conseil à cet égard seront également définis.

M^e Sophie Vaillancourt vérifiera les règles appliquées par le Conseil de la magistrature et un suivi sera fait lors de la prochaine séance du Conseil.

➤ **Mise à jour du recueil des décisions du Conseil de la magistrature du Québec**

La mise à jour est distribuée aux membres par M^e Sylvie Gosselin.

➤ **Revue de presse**

M^e Sylvie Gosselin présente les articles de presse et la jurisprudence récente relatifs aux activités du Conseil.

1.5 Nouveau calendrier des séances

Les prochaines séances du Conseil auront lieu le 15 avril 2004, le 10 juin 2004 (à compter de 10 h 00) et le 9 septembre 2004, à Québec.

1.6 Varia de la séance publique

L'item : **Motion de félicitations** a été traité à la rubrique 1.4.

Fin de la séance publique à 9 h 55.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption des procès-verbaux des séances tenues à huis clos les 13 novembre, 28 novembre et 23 décembre 2003 et pour l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M^e Micheline Bélanger, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté.

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M^e Gérald Bernard, le procès-verbal de la séance à huis clos du 13 novembre 2003 est adopté.

Sur la proposition de M^e Micheline Bélanger, appuyée par M^e France Desjardins, le procès-verbal de la séance à huis clos du 28 novembre 2003 est adopté.

Sur la proposition de M^e Andrée St-Georges, appuyée par M^e Hélène Gouin, le procès-verbal de la séance à huis clos du 23 décembre 2003 est adopté.

Dépôt du rapport du comité d'enquête dans l'affaire de : monsieur Charles Fortin et M^e Paul Pellerin, régisseur à la Régie du logement (dossier n^o 130)

M^e Louis Morin se joint à la séance à huis clos.

Le président du comité d'enquête, M^e Louis Morin, dépose le rapport du comité, résume les faits et présente la conclusion du rapport. Le comité n'a pas tenu d'audience dans cette affaire. Le comité a décidé de mettre fin à l'enquête, ce qui entraîne la fermeture du dossier.

Le Conseil prend acte de la conclusion du comité d'enquête.

Suivi du déroulement des enquêtes dans les dossiers n^{os} 122 et 139

M^e Andrée St-Georges, présidente, fait état des travaux du comité d'enquête dans le dossier n^o 122.

M^e Hélène Gouin, présidente, fait état des travaux du comité d'enquête dans le dossier n^o 139.

État des dossiers de plaintes

Des 147 plaintes déposées depuis la création du Conseil, 10 sont actuellement en traitement :

- trois plaintes font l'objet d'un comité d'enquête : n^{os} 122, 130 (ce dossier ayant été fermé à la présente séance) et 139;
- l'examen de la recevabilité d'une des plaintes a été remis en attendant la décision du tribunal concerné;
- sept plaintes sont à l'ordre du jour de la présente séance.

De plus, une demande de reconsidération a été reçue en février 2004.

Examen des plaintes : dossiers n^{os} 141 à 147

Quatre plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs énoncés aux décisions.

Une plainte est déclarée recevable au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs indiqués à la décision et un comité d'enquête est constitué.

Une plainte fera l'objet d'une pré-enquête.

L'examen d'une plainte est remise à la prochaine séance du Conseil.

Fin de la séance à huis clos à 12 h 10.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin Lacroix

Francine Fortin-Lacroix, avocate